

Anna Politkovskaïa et les expertises psychiatriques du colonel Boudanov.

Micheline Mehanna, psychologue clinicienne, psychanalyste.

©Revue Européenne de Psychologie et de Droit

www.psyetdroit.eu

Dans la *Russie selon Poutine*, publié en 2004, Anna Politkovskaïa, grand reporter pour le journal indépendant Novaïa Gazeta, tuée par balle dans le hall de son immeuble à Moscou le 7 octobre 2006, revient longuement sur l'affaire Boudanov et analyse le rôle décisif joué par les expertises psychiatriques dans ce dossier.

Le colonel Boudanov a enlevé et assassiné une jeune Tchétchène, Elsa Koungaïeva. Cette affaire débute le 26 mars 2000, le jour où Poutine est élu président, et se poursuit pendant trois des quatre années de la seconde guerre de Tchétchénie. Pour Politkovskaïa, cette affaire marque le retour à un mode de pensée de type bolchévique. A l'occasion de ce procès, elle constate l'absence d'indépendance de la justice et l'inféodation des magistrats au pouvoir politique. Le 25 juillet 2003, les parents d'Elsa Koungaïeva n'assistent même pas à l'audience du tribunal car ils étaient persuadés que le colonel Boudanov serait acquitté. Pourtant et c'est une rare exception dans le système judiciaire russe, le juge Vladimir Boukreïv a prononcé la culpabilité de Boudanov et l'a condamné à une lourde peine de réclusion.

La question posée par Politkovskaïa est de savoir si les psychiatres ont participé à l'entreprise de « blanchiment » de Boudanov. Durant les trois années de la procédure, six expertises psychiatriques ont été effectuées et la majorité des conclusions, dit-elle, étaient politiquement orientées. Les conclusions correspondaient à la ligne dictée à ce moment par le Kremlin. Les deux premiers rapports sont rendus pendant l'enquête préliminaire, peu de temps après les faits, c'est-à-dire en mai et août 2000. La première expertise est effectuée par l'hôpital des armées du district militaire du Caucase du Nord et par le Laboratoire central de médecine légale du Caucase du Nord qui dépend du ministère de la Justice russe. La seconde par des médecins de l'hôpital psycho neurologique civil de Novotcherkassk. Ces deux premiers rapports concluent que Boudanov était responsable de ses actes. A cette époque, Poutine parlait d'une « dictature de la loi » qu'il fallait instaurer en Russie. Ces deux rapports soulignaient également que Boudanov n'était pas dans son état normal et présentait des symptômes d'une affection cérébrale qui avait provoqué chez lui des « troubles de la personnalité et du comportement ».

Ces conclusions de trouble de la personnalité et du comportement chez un colonel ne plurent évidemment pas au ministre de la défense et le tribunal de Rostov-sur-le-Don demanda une autre expertise issue d'une collaboration entre deux institutions, militaire et civile avec d'une part le laboratoire central de médecine légale du ministère de la Défense, et d'autre part l'Institut de recherche publique de psychiatrie légale, à savoir l'Institut Serbski. « Ainsi vont les choses en Russie. Comme à l'époque soviétique, ce que les experts déclarent aux tribunaux ne dépend pas des faits, mais de ceux qui les manipulent » (p. 107). La Cour s'adresse donc au professeur Petchernikova, présidente de la commission et directrice du service d'expertise à l'Institut Serbski. Petchernikova dont le nom est déjà apparu dans l'ouvrage de Boukovki publié en 1971, et dont Politkovskaïa dit qu'elle a cinquante ans d'expérience dans sa spécialité. Petchernikova, qui n'a pas hésité à juger irresponsables les opposants au régime et à préconiser un traitement forcé dans des hôpitaux psychiatriques

spéciaux. On peut donc facilement imaginer pourquoi la Cour s'est adressée au professeur Petchernikova. Pour Anna Politkovskaïa, dans la Russie de Poutine, avec le procès Boudanov, la psychiatrie sous influence du pouvoir politique est de retour.

Nous avons déjà rencontré le nom de Petchernikova dans ce dossier consacré à la psychiatrie soviétique. En effet, c'est elle qui interroge, à la demande du KGB, Gorbanevskaja à l'Institut Serbski, trente ans avant le procès Boudanov. Le 25 août 1968, sept personnes manifestent sur la place Rouge pour dénoncer l'invasion de la Tchécoslovaquie. Gorbanevskaja en fait partie. Elle est tout d'abord relâchée puis arrêtée le 24 décembre 1969. Gorbanevskaja est fondatrice du samizdat *Chronique des événements actuels*. Elle donne la parole à des activistes politiques et des défenseurs des droits de l'homme. Petchernikova, dans un premier rapport, rend le diagnostic psychiatrique que réclame le KGB, celui de schizophrénie. Puis, dans un autre rapport, elle conclut que Gorbanevskaja représente un danger pour la société et doit donc être soumise à un traitement forcé dans un hôpital psychiatrique spécial pour une durée indéterminée. Elle est internée entre 1969 et 1972 à l'hôpital psychiatrique de Kazan. En 1975, elle émigre, et elle vit aujourd'hui en France.

Anna Politkovskaïa rencontre Gorbanevskaja et Petchernikova est au centre de l'entretien. A propos de Petchernikova et d'un autre médecin Martynenko, Gorbanevskaja dit que leur travail à l'institut Serbski a « abîmé à jamais la dignité humaine et l'intégrité professionnelle de ces médecins psychiatres » (p.111). A la question de savoir combien de temps elle a séjourné en hôpital psychiatrique, suite au diagnostic posé par Petchernikova, Gorbanevskaja répond : « Deux ans et deux mois. Et j'appellerai cela de l'incarcération psychiatrique. J'ai passé neuf mois et demi dans le pire établissement, celui de Kazan. Ils m'ont transférée de la prison de Boutyrka à Moscou à l'hôpital de Kazan en janvier 1971. En 1972, toujours en me faisant transiter par la Boutyrka, ils m'ont renvoyée à l'institut Serbski pour un complément d'examen. J'y ai séjourné trois mois. Le plus important, pourtant, ce n'est pas la durée, mais le traitement à base de neuroleptiques auquel on me soumettait contre mon gré. L'usage de l'halopéridol, un neuroleptique employé dans le traitement des hallucinations, a depuis longtemps été reconnu comme une forme de torture. Or je ne souffrais pas de délire et des hallucinations, sauf à considérer mes opinions comme délirantes... D'ordinaire l'halopéridol est prescrit en cure d'une durée d'un mois, suivie d'une interruption permettant la prise de traitements curatifs, car l'un des effets secondaires de ce neuroleptique est la maladie de Parkinson. Mais, pour ma part, j'ai reçu des injections pendant neuf mois et demi d'affilée, sans aucune interruption ni soin complémentaire. Lorsque de Kazan, ils m'ont ramenée à l'institut Serbski et m'ont remise sous halopéridol, Petchernikova m'a dit : « Vous comprenez bien que vous devez continuer à prendre ce traitement ». Quelle hypocrisie ! » (p.111-112).

Le cas de Gorbanevskaja marque le début de la répression psychiatrique contre les dissidents et le nom de Petchernikova est indissociable de cette répression. En effet, dans son *Histoire de la dissidence en URSS*, Lioudmila Alexeïeva écrit que dans la seule année 1971, avec les diagnostics posés par Petchernikova « Sur quatre-vingt-cinq personnes jugées pour délits politiques, un tiers, soit vingt-quatre, furent diagnostiquées comme malades mentaux » (p.112-113). En 1978, lorsque Guinzbourg fut jugé, l'un des grands noms de la dissidence en Union soviétique, Petchernikova a comparu à son procès en qualité de témoin de la partie civile. Anna Politkovskaïa a rencontré la femme de Guinzbourg, mort à Paris, en 2002. Arina Guinzbourg raconte : « [...] Pendant le procès, ils l'avaient assommé avec des neuroleptiques et lors des audiences il avait des absences. Ils lui faisaient sans arrêt des injections » (p.113). C'est sur le témoignage de Petchernikova qu'Alexandre Guinzbourg a été condamné à huit ans de travaux forcés pour calomnie et agitation contre le système soviétique. Ces faits

n'empêchent pas Petchernikova de déclarer qu'il n'existait pas de recours abusif à la psychiatrie en URSS.

Pour Politkovskaïa, on assiste dans la Russie de Poutine à une résurgence d'une psychiatrie utilisée à des fins politiques. Les diagnostics « sur ordonnance » font leur retour et ce n'est pas une coïncidence si le nom de Petchernikova apparaît à nouveau dans l'affaire Boudanov. Son rapport fournit au juge Kostine le feu vert pour blanchir Boudanov.

Mais voilà, les conclusions de Petchernikova ont été rejetées et la Cour suprême a ordonné un second procès. A-Rostov-sur-le-Don, un autre tribunal militaire ordonne trois nouvelles expertises psychiatriques. Ces expertises mettent en évidence les éléments que Petchernikova a délibérément ignorés. En effet, Elsa Koungaïeva ne fut pas seulement étranglée, mais également violée, ce qu'atteste le rapport d'autopsie du médecin légiste pratiquée le 28 mars 2000. Dans ce rapport on peut lire : « Les déchirures au niveau de l'hymen et de la membrane muqueuse du rectum [...] sont le résultat de l'insertion d'un objet (d'objets) contondant rigide [...]. Il est possible que ledit objet ait été un pénis en érection. Il aurait pu également s'agir du manche d'un petit outil de pelletage... [...] » (p.120). Dès le début de l'enquête, les deux expertises médicales concluent au viol de la victime et pourtant Boudanov nie catégoriquement. Le but de l'expertise effectuée à l'Institut Serbski est de ne pas présenter cet officier deux fois décoré de l'ordre du Courage comme un violeur. Selon ce troisième rapport de l'Institut Serbski « les déchirures dans l'hymen et la muqueuse du rectum ont été faites post mortem, après que la rétractabilité des tissus vivants eut totalement disparu ». Ce n'est donc pas Boudanov qui a violé la jeune femme, puisque après avoir tué Elsa, il s'était tranquillement endormi ! (p.121).

L'opinion russe ne s'est pas indignée, constate Politkovskaïa, de ces tentatives d'innocenter Boudanov de l'accusation de viol mais durant toute l'année 2002, cette justification des actes du colonel Boudanov, victime d'un accès de folie passagère, a déclenché en Tchétchénie une vague de crimes de guerre perpétrés par des soldats.

Le 1^{er} juin 2002, Boudanov devait s'exprimer pour la dernière fois devant la Cour et le verdict devait être rendu le 3 juillet. A la surprise générale, un report d'audience pour le mois d'octobre fut annoncé. Cette dernière intervention n'eut donc pas lieu et le verdict ne fut pas rendu. Boudanov fut ramené à l'Institut Serbski pour subir une quatrième expertise. Les audiences reprirent le 3 octobre et le verdict, prévisible, fut rendu le 31 décembre 2002. Les avocats de Koungaïev ont fait appel du verdict devant la Cour suprême. Au début de mars 2003, contre toute attente, le collège militaire de la Cour suprême annula le verdict et ordonna la tenue d'un nouveau procès à Rostov-sur-le-Don devant le même tribunal mais présidé par un autre juge.

Pourquoi un tel retournement ? L'association Mémorial et l'association russe de psychiatrie indépendante dirigée par le professeur Iouri Savenko demandèrent à des psychiatres allemands de rendre une expertise légale à partir des pièces du dossier et les avocats exigèrent que des spécialistes étrangers témoignent au procès. Bien entendu, cette demande fut rejetée néanmoins les psychiatres allemands rendirent leurs conclusions et ces conclusions furent communiquées à des députés du Bundestag. Gerhard Schröder évoquât même l'affaire dans un entretien avec Poutine. Le procès de Rostov-sur-le-Don prit alors un autre cours. Ce qui montre encore une fois, selon Politkovskaïa la dépendance des tribunaux vis-à-vis du pouvoir politique. Le représentant du ministère public fut dessaisi et le juge consentit même à ajouter

au dossier l'expertise du Dr Stuart Turner, médecin britannique membre du Collège royal de médecine et de psychiatrie.

Comme nous l'avions déjà dit dans l'introduction, le 25 juillet 2003, les parents d'Elsa Koungaïeva n'assistent même pas à l'audience du tribunal car ils étaient persuadés que le colonel Boudanov serait encore une fois acquitté. Pourtant et c'est une rare exception dans le système judiciaire russe, le juge Vladimir Boukreïv a prononcé la culpabilité de Boudanov et l'a condamné à une lourde peine de réclusion.

Le colonel Boudanov a été assassiné à Moscou le 10 juin 2010.

Anna Politkovskaïa, La Russie selon Poutine, folio documents, 2004.

Le cas du colonel Boudanov (p.68-130).

Les questions posées par le juge Kostine aux psychiatres de la troisième commission d'experts (p.100-101) :

- Boudanov a-t-il souffert, ou souffre-t-il, d'une maladie mentale chronique ?
- A moment des faits qui lui sont reprochés, Boudanov souffrait-il de troubles passagers du psychisme ? Pouvait-il pleinement mesurer la véritable nature de ses actes et le danger qu'il représentait pour la société ? Etait-il capable de les contrôler ?
- Quels traits particuliers de la personnalité de Boudanov auraient pu influencer son comportement au moment des faits ?
- Au moment des faits qui lui sont reprochés, Boudanov se trouvait-il dans un état affectif particulier (stress, frustration, démence passagère) ?
- Les réactions de Koungaïeva auraient-elles pu entraîner chez Boudanov un dysfonctionnement temporaire des fonctions mentales ?
- Les réactions de koungaïeva auraient-elles pu provoquer le comportement de Boudanov ?
- Quelle influence la consommation de vodka a-t-elle eue sur la condition de Boudanov au moment des faits qui lui sont reprochés ?
- Comment peut-on évaluer l'état de Boudanov [...] dans l'éventualité où 1) Il aurait vu en Koungaïeva la fille d'une tireuse embusquée refusant de révéler où se trouvait sa mère, l'accablant d'injures, tentant de s'enfuir et résistant ? 2) elle aurait tentée d'entrer en possession d'une arme chargée ? 3) il [...] aurait présenté une photographie la démasquant comme sniper ?
- Boudanov a-t-il besoin d'un traitement médical ?
- Boudanov était-il mentalement sain et apte au service aux moments des faits ? est-il présentement apte au service ?
- Les conclusions fournies par les experts lors de l'enquête préliminaires sont-elles cliniquement fondées ?

Le rapport de l'institut Serbski (p.101-106) :

Aux dires de Boudanov, sa naissance a été difficile [...]. Selon sa mère et sa sœur, c'était un enfant susceptible, capable au moindre affront de prendre la mouche, de répondre par des grossièretés, voire par des coups de poing. Il était particulièrement sensible à l'injustice et confronté à elle, il se rangeait toujours du côté des petits, des faibles, des plus démunis [...].

Ses états de service le présentent sous un jour extrêmement positif. Boudanov était discipliné, obstiné, efficace. En janvier 1995, pendant la première campagne militaire en Tchétchénie, alors qu'il prenait part aux combats, Boudanov a été victime d'une commotion qui a entraîné une brève perte de conscience. Mais il n'a pas demandé d'assistance médicale. A son retour de la première guerre de Tchétchénie, sa mère et sa sœur ont noté chez lui des altérations de la personnalité et du comportement. Il était devenu plus nerveux, plus irritable [...]. Parmi les hommes placés sous son commandement, Boudanov instaurait un climat d'intolérance envers l'incompétence et la passivité. Il possédait un sens aigu des responsabilités [...].

Aucun de ses camarades n'a remarqué chez lui de trouble mental. Il n'a jamais été suivi par un psychiatre ou un neurologue.

Boudanov déclare que lorsque son régiment est arrivé en Tchétchénie [...], il a participé aux combats presque continûment. En octobre, puis en novembre 1999, il a subi une commotion accompagnée d'une brève perte de conscience, à la suite de quoi il s'est mis à souffrir de maux de tête incessants, de vertiges avec perte de la vue. Il a développé une intolérance aux bruits violents, et son caractère s'est modifié. Il est devenu susceptible, irritable et incapable de se contrôler. Il était sujet à des brusques changements d'humeur et à des accès soudains de rage. Il commettait des actes qu'il regrettait ensuite.

Aux dires de Boudanov, les combats les plus violents se sont déroulés dans les gorges d'Argoun du 24 décembre 2000 au 14 février 2000. Entre le 12 et le 21 janvier, le régiment a perdu neuf officiers et trois soldats de rang. Nombre d'entre eux, affirme Boudanov, sont tombés sous les balles d'un sniper. Le 17 janvier 2000, l'un de ses compagnons, le capitaine Razmakhine, est mort abattu par un tireur embusqué. Deux semaines après ces combats, ils ont réussi à arracher au champ de bataille le corps mutilé du major Sorokotiagi, lequel montrait des signes évidents de tortures.

Le 8 février 2000, Boudanov s'est rendu en permission en Bouriatie. Sa femme déclare que pendant ce congé il s'est montré nerveux et irritable. Il lui a raconté que son régiment s'était battu contre des hommes de Khattab dans les grottes d'Argoun et que quinze commandants de terrain du groupe de Khattab avaient été tués pendant ces combats. A la suite de ces affrontements, les *boïeviki* avaient déclaré que le régiment de Boudanov était une « horde sauvage » et désigné le colonel comme leur ennemi personnel. Ils avaient offert une prime faramineuse en échange de sa vie.

Boudanov était très contrarié que des officiers de son régiment soient tombés non pas au champ d'honneur, mais sous les balles d'un tireur embusqué. Il disait qu'il ne rentrerait chez lui que lorsqu'il aurait « rayé de la surface de la terre le dernier combattant tchétchène ».

Le 15 février, interrompant prématurément sa permission, il retourna en Tchétchénie. Sa mère et sa sœur témoignent qu'il était passé les voir et [...] qu'elles l'avaient trouvé méconnaissable. Il fumait cigarette sur cigarette, ne desserrait pas les dents et « se mettait en

rage pour des vétilles ». Il ne tenait pas en place. Montrant des photographies des tués et de leur tombe, il avait fondu en larmes. Elles ne l'avaient jamais vu dans un état pareil.

[Selon le témoignage du capitaine Kouptsov, directeur du centre médical du 160^e régiment, qui côtoyait Boudanov chaque jour, il arrivait parfois que l'humeur du colonel changeât plusieurs fois en l'espace de dix ou quinze minutes, passant d'une attitude normale et même aimable à un comportement hostile et à des flambées de rages. Pendant les combats, cette tendance était encore accentuée. Dans un accès de fureur, Boudanov était capable d'arracher une pendule d'un mur et de projeter sur les gens autour de lui des téléphones ou tout autre objet lui tombant sous la main. Aux dires de Kouptsov, l'état psychologique de Boudanov était très perturbé dès le mois d'octobre 1999 – c'est-à-dire avant la mort de ses camarades officiers dans les gorges d'Argoun].

Boudanov prenait part aux attaques, qu'il menait le fusil à la main, et aux corps à corps. Après la bataille d'Argoun, il partit en personne récupérer les corps des tués. A la suite du décès d'officiers et de soldats du régiment sur la cote 950, Boudanov se jugea responsable et sombra dans une dépression chronique. Il lui arrivait de frapper ses subordonnés ou de leur jeter des cendriers à la tête. A la mi-mars 2000, un jour où il avait demandé qu'on fit le ménage dans sa tente, il avait lancé une grenade dans un poêle [...].

A partir de mi-février 2000, le régiment fut déployé aux abords de la localité de Tanghi-Tchou. Boudanov reçut l'ordre de mener des missions de reconnaissance, de dresser des embuscades, de multiplier les contrôles d'identité des habitants du village et d'arrêter toute personne suspecte.

Boudanov et ses hommes percevaient la situation à l'époque comme extrêmement confuse. Il était impossible de distinguer les alliés des ennemis, comme de situer la ligne de front. Du 22 au 24 mars, le régiment mena ses missions de reconnaissance. Décision fut prise de fouiller plusieurs maisons du village. A cette occasion, ils découvrirent deux « esclaves », amenés du centre de la Russie quelque dix ou vingt ans auparavant.

Informé de cette affaire, Boudanov résolut le 26 mars 2000 de se rendre en personne à Tanghi pour y évaluer la situation. Deux tchéchènes furent arrêtés et Boudanov donna l'ordre de les ligoter puis de les charger dans le véhicule blindé de transport de troupes. Au camp, l'un d'eux présenta des documents d'identité au nom de Chamil Sambiev et demanda à parler au colonel en privé. Quinze à vingt minutes plus tard, Boudanov donna l'ordre de retourner à Tanghi en expliquant que Chamil avait accepté de leur désigner les maisons où vivaient des individus associés aux *boïeviki*. Alors qu'ils traversaient le village, l'homme leur indiqua ces habitations et notamment une maison blanche [...] où vivait une tireuse embusquée. En outre Boudanov avait en sa possession une photographie montrant deux ou trois hommes en compagnie de trois ou quatre femmes avec des armes dans les mains.

Boudanov déclare avoir pris la décision d'arrêter sur le champ cette tireuse embusquée. Le 26 mars, aux environs de 15 heures, lors d'un déjeuner au mess, Boudanov consomma de l'alcool. A minuit, il résolut de se rendre en personne au numéro 7 de la rue Zarietchnaïa [...] où vivait la famille Koungaïev. Boudanov [...] ordonna l'arrestation de Koungaïeva [...].

Resté seul avec Koungaïeva, Boudanov exigea d'elle des informations sur les voies de passage des *boïeviki* [...].

Il se mit à la frapper à coups de pied et à coup de poing au visage et en diverses parties du corps, provoquant des hématomes sur la face interne de la cuisse droite et un épanchement de sang dans la [...] bouche. Koungaïeva tenta de résister [...]. Boudanov, convaincu qu'elle était membre d'un groupe armé clandestin et impliquée dans la mort de ses hommes, décida de la tuer. Ensuite, il appela l'équipage du blindé et donna l'ordre d'emporter le corps de Koungaïeva et de l'enterrer à l'extérieur du camp. Ce qu'ils firent [...].

Boudanov clame qu'au début il n'avait aucune intention de tuer Koungaïeva et encore moins de l'agresser sexuellement. Mais elle se mit à proférer des flots d'injures [rappelons ici que Koungaïeva ne parlait pas le russe] contre l'armée russe, la Russie et lui-même personnellement [...]. La situation s'envenima [...]. Koungaïeva lui dit que les Tchétchènes « leur règleraient leur compte, à lui et à sa famille » [...]. Boudanov [...] dut recourir à la force pour l'éloigner de la porte. Au cours de cette lutte, les vêtements de koungaïeva furent en partie déchirés.

Selon Boudanov, Koungaïeva fit preuve d'une grande force physique. Elle lui arracha son maillot, la croix de sa fille qu'il portait autour du cou et il répondit en lui déchirant le haut de ses vêtements. Koungaïeva hurla qu'elle « n'en avait pas encore assez tué ». Alors qu'elle se trouvait sur le second lit de camp, au fond du logement, elle tenta de s'emparer de son pistolet resté sur la table de chevet. Boudanov lui attrapa la main et de son autre main la plaqua sur le lit en la maintenant au niveau de la gorge. Koungaïeva continuait de la menacer. Devant ses yeux, il vit défiler le visage de « tous les soldats et de tous les officiers morts dans les gorges d'Argoun ».

Boudanov ne se rappelle pas ce qui s'est passé ensuite. En recouvrant ses esprits, il vit Koungaïeva couchée sur le lit, inerte. Il appela l'équipage du blindé de transport de troupes. Boudanov déclare qu'à ce moment-là Koungaïeva était vêtue d'une jupe. Son tricot et son soutien-gorge gisaient en tas par terre et lui-même portait son pantalon.

Li-En-Chou suggéra de l'enterrer dans la forêt. Boudanov dit alors aux membres de l'équipage d'envelopper le corps dans une couverture et de l'emporter [...]. Après leur départ, il se coucha et s'endormit.

[Nous soulignons que les soldats du régiment qui gardaient les quartiers de leur commandant cette nuit-là ont répété à plusieurs reprises au cours de l'enquête que lorsqu'ils sont entrés après que Boudanov les eut appelés, le colonel ne portait plus que son slip. La jeune fille gisait sur le deuxième lit de camp, entièrement nue. Boudanov leur a demandé : « Quelqu'un a peur des cadavres ? ». Puis il a allumé une cigarette et leur a ordonné d'enrouler le corps dans une couverture et de l'enterrer. Il les a menacés, s'ils en soufflaient mot à quiconque, de les abattre »].

Aux environs de 13 h 30 le 27 mars, selon Boudanov, il rencontra le général major Guerassimov, commandant par intérim des forces de l'ouest.

[Le commandant en titre était le général Vladimir Chamanov].

Le général Guerassimov reprocha à Boudanov d'avoir incendié la moitié du village et violé une fille de quinze ans. Ses remarques étaient insultantes et ponctuées d'expressions obscènes. Boudanov dégaina son pistolet, pointa le canon vers le sol et se tira une balle dans

le pied. A ce moment-là, la garde rapprochée du général le mit en joue, bien qu'après avoir tiré il eût remis son arme à Guerrassimov.

Sur ces entrefaites, Boudanov [...] vit arriver la compagnie de renseignement du régiment. Ce détachement composé de vingt soldats et de deux officiers prit position face aux hommes de Guerassimov. Une confrontation s'ensuivit, mais Boudanov ordonna à ses hommes de baisser leurs armes. Selon ses dires, lui-même et les généraux Guerassimov et Verbitski se rendirent alors dans la salle d'état-major. Plus tard, Boudanov signa ses aveux.

Interrogé durant l'enquête préliminaire en octobre 2000, Boudanov a expliqué les contradictions dans ses dépositions successives par le fait qu'il était très mal en point.

Se fondant sur l'ensemble de ces éléments, la commission d'expertise a conclu que Boudanov n'était pas responsable des actes qui lui étaient reprochés. Le comportement de la victime, ses injures, ses menaces et sa tentative de s'emparer d'une arme avait entraîné chez lui une altération passagère de l'activité psychique [...]. Il n'existait aucune preuve que Boudanov ait été en état d'ébriété [...]. Boudanov [...] devait être gardé en observation et suivi par un psychiatre dans le cadre d'un traitement ambulatoire. Il entrait dans la catégorie C : partiellement apte au service.

Anna Politkovskaïa et les expertises psychiatriques du colonel Boudanov.

Micheline Mehanna.

©Revue Européenne de Psychologie et de Droit

www.psyetdroit.eu